



ACCÈS AUX SOINS À PANTIN

Ressources utiles

2026



Communauté
professionnelle
territoriale de santé
Pantin

Accès aux soins à Pantin

Ressources utiles

La **CPTS** (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) de Pantin est une association portée par des **professionnels de santé**.

Dans le cadre des missions confiées par l'**assurance maladie**, elle oriente les pantinoises et les pantinois vers des **ressources de proximité**, afin de soutenir **l'accès aux soins de toutes et tous au quotidien**.

Vous trouverez ci-dessous quelques informations et contacts utiles !



Être orienté-e vers un médecin traitant

Vous êtes en ALD et/ou avez plus de 70 ans ?
Vous n'avez pas ou plus de médecin traitant ?
La CPTS de Pantin peut vous orienter !

Nous contacter : 07 81 55 55 48 ou secretariat@cpts-pantin.fr



Accéder à une consultation sous 48h

Renseignez-vous sur les plages de soins non programmés proposées par votre médecin traitant. Si ce dernier n'est pas disponible ou si vous n'avez pas de médecin traitant, et que vous avez besoin d'une consultation de soin rapidement :

Contactez le 15, vous serez orienté vers un médecin de proximité dans les 48h.



Interprétariat lors d'une consultation

Depuis 2024, la CPTS de Pantin donne accès aux professionnels membres de l'association à un service d'interprétariat lors des consultations de soin. Plus de 185 langues sont proposées.

Renseignez-vous auprès de votre médecin.



Se rendre à son rendez-vous médical

Vous avez des difficultés pour vous déplacer ? Les vélos Taxi de l'Entreprise à But d'Emploi PAM! peuvent vous transporter gratuitement sur le lieu de vos rendez-vous médicaux et vous reconduire ensuite à domicile.

Contact : 06 46 63 72 35 ou contactepam-pantin.fr